

Année universitaire 2022 – 2023 MEEF1D PES 2

Cadrage du « Mémoire Formation MEEF »

Dans la présente note de cadrage, le terme « mémoire » est employé pour désigner l'écrit long qui sera rendu et soutenu devant un jury en fin de 2^{ème} année par chaque professeur.e des écoles stagiaire inscrit.e en Master ou en D.U. dans le parcours MEEF 1er degré à Mayotte.

1. Enjeux du mémoire

« Art. 18. – Dans le cadre du master "MEEF", chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance. » (MENJS, 2020) Arrêté du 24 juillet 2020

Ce mémoire de 2^{ème} année sera lié à une question pédagogique, avec un adossement à la recherche (cadre théorique, méthodologie), dans la continuité du TER.

Pour faciliter le travail de structuration dudit mémoire, adossé à la recherche et ainsi nécessairement empreint de rigueur scientifique et méthodologique, la présente note de cadrage propose un plan de mémoire qui pourra le cas échéant être ajusté par le ou la professeur.e des écoles stagiaire avec l'accord de son directeur ou de sa directrice de mémoire.

2. Modalités de travail : (travail en binôme)

Les professeur.e.s des écoles stagiaires conduiront le travail d'élaboration et de rédaction du mémoire en binôme. Ce travail en binôme permettra d'avoir une expérience collaborative et des échanges constructifs entre les deux professeur.es des écoles stagiaires.

Les deux professeur.e.s des écoles stagiaires en binôme s'engagent à travailler **ensemble tout au long de l'année et à rendre chacun un écrit commun**. La soutenance du mémoire sera individuelle.

A titre dérogatoire, un mémoire peut être individuel, après décision/accord de la responsable de formation qui garantira que la dérogation est justifiée. Un courrier argumentant la demande avec attestation sur l'honneur sera alors demandé aux enseignant.es stagiaires.

3. Plan du mémoire

Page de couverture (voir Annexe 1)
Résumé du mémoire. Le résumé du mémoire est constitué d'environ 1000 signes, espaces non compris. Il reprend les éléments clés du mémoire (problématique, méthodologie retenue, principaux résultats). Le résumé doit être rédigé selon les normes en vigueur : en français, puis en anglais ou éventuellement dans une autre langue parlée au sein de la communauté européenne. Il est possible d'y ajouter un résumé en langue régionale. Le résumé est accompagné de 5 mots-clés issus des thésaurus en usage dans le domaine d'étude, en français et en anglais (ou dans l'autre langue choisie pour le résumé).
Engagement de non-plagiat complété et signé par chacun des deux étudiant.es
Remerciements (pas d'obligation)
Sommaire (interactif et biactif)
Introduction (non numérotée)
D'une situation professionnelle vécue ou observée ou issue de toute autre dimension du métier de professeur des écoles, jusqu'aux premiers questionnements de recherche : exposé des choix du thème (pourquoi avoir choisi tel thème) à partir de la description fine de la situation de départ, qui devra prendre appui sur les programmes et le cadre institutionnel (socle commun, documents d'accompagnements...). Présentation des éléments de contexte. Première définition de l'objet de recherche. Premiers questionnements d'ordre pédagogique (→ énoncé d'une première question, dite « question de départ »)
Cadre théorique Inscription de la question de départ dans un ou plusieurs champs théoriques. Précisions sur les notions ou les concepts centraux mobilisés (définitions, critères de choix) Référence explicite aux ouvrages et articles lus et analysés.
Problématique Du cadre de référence à la délimitation de l'objet de recherche. Vers l'émergence de la question de recherche : des premiers questionnements posés en première partie de ce mémoire jusqu'à la définition d'une question pédagogique.
Méthodologie Public concerné : enseignants, élèves... Modes de recueil et de traitement des données. Description de la méthode d'analyse retenue. Avec renvoi à des annexes numérotées (par exemple, dans le cas de recueil de données par entretiens, les transcriptions intégrales seront nécessairement insérées en annexes)
Analyse des données et Résultats
Discussion

Conclusion du mémoire et perspectives (partie non numérotée)

Bibliographie aux normes APA. (voir annexe 4)

Annexes (numérotées)

4. Consignes pour la mise en page du mémoire

Présentation générale :

- Nombre de pages : 40 pages minimum et 60 pages maximum, bibliographie comprise (hors : page de couverture, sommaire et annexes).
- Police : times new roman (taille 12) ; interligne 1,5 cm ; marges 2,5 cm
- Numérotation des pages : en bas, à droite
- Numérotation des parties : à l'exception de l'introduction et de la conclusion, les parties seront numérotées (exemple de format : 1. ; 1.1. ; 1.1.1. ; 2. ; 2.1. ; 2.1.1. ...)

Pages spécifiques :

- la page de couverture (voir Annexe 1)
- un sommaire,
- un engagement de non plagiat en première page de l'écrit rendu (voir Annexe 2)
- une bibliographie aux normes APA (voir Annexe 4)

5. Évaluation du mémoire

L'évaluation reste sur la base de l'article 19 de l'Arrêté du 24 juillet 2020:

« Art. 19. - Le mémoire de master confère a minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel confère a minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du master, et les appréciations des tuteurs qui l'accompagnent. » Arrêté du 24 juillet 2020

Le mémoire, remis et soutenu pendant l'année de Master 2 ou de DU 2 est un élément constitutif du Bloc 4 (Pratique réflexive et Recherche). Le mémoire et la soutenance sont évalués par les membres du jury de soutenance.

Différents aspects sont évalués :

- le processus d'élaboration du travail ;
- la qualité de l'écrit rendu (notamment, définition d'objectifs clairs, description de la méthode de travail, recherche de littérature pertinente au sujet, analyse et discussion critique, maîtrise de la langue française)
- la prestation du ou de la professeur.e des écoles stagiaire lors de la soutenance ;
- l'entretien avec le jury

Pour chacun de ces aspects, différents indicateurs sont retenus (Annexe 5). Ces indicateurs et les modalités de leur appréciation peuvent constituer un outil d'auto-évaluation du travail remis. Ils seront utilisés par chaque jury.

La note attribuée au mémoire est issue d'une délibération entre les membres du jury de soutenance (Annexe 6).

Les crédits de l'UE « Pratique réflexive et Recherche » peuvent être obtenus par compensation. L'appréciation du mémoire est prise en compte lors de la titularisation des fonctionnaires stagiaires (page 5 du *Règlement du diplôme de MASTER et des diplômes DU1 et DU2 MEEF mention 1er degré « PROFESSEUR DES ECOLES » SITE DE MAYOTTE*).

Deuxième session (pour les masters uniquement)

Si le.a directeur.trice de mémoire considère et indique par écrit à la ou au professeur.e des écoles stagiaire que la soutenance du mémoire n'est pas envisageable en première session, une unique présentation en seconde session est possible. De même, cette seconde session est envisageable après la soutenance, si le jury estime que la présentation orale ou le mémoire ne sont pas conformes aux attentes et si l'unité d'enseignement n'est pas validée.

6. Soutenance du mémoire

Organisation de la soutenance

Le directeur ou la directrice de mémoire autorise la soutenance. En cas d'impossibilité de soutenance en présentiel, une soutenance en distanciel pourrait être proposée.

Le jour et l'heure de la soutenance sont arrêtés sur proposition du service de la scolarité (après concertation avec le.a directeur.trice de mémoire). Les concerné.e.s sont informé.e.s au moins 2 semaines (le.a directeur.trice de mémoire, le ou la professeur.e des écoles stagiaire) avant la date arrêtée. Les membres du jury sont informés à minima 2 semaines avant la soutenance. Le ou la professeur.e des écoles stagiaire précisera à son directeur de mémoire et au service de la scolarité le matériel dont il ou elle a besoin au moins 2 semaines avant la soutenance (vidéoprojecteur, ordinateur, etc ...) sachant que l'utilisation d'un support diaporama vidéo-projeté ne présente pas de caractère d'obligation.

NB : si le mémoire est soutenu après le jury de 1ère session, la note du Bloc 4 (Pratique réflexive et Recherche) sera calculée avec la note de 0 (numérique) pour le mémoire.

Composition du jury

Chaque jury est composé au minimum de :

- un.e universitaire (Professeur des Universités, Maître de conférences ou Docteur);
- le directeur ou la directrice de mémoire (ou autre formateur si le.a directeur.trice est un.e universitaire).

7. Modalités de remise du mémoire

Le mémoire portera le nom des deux professeurs des écoles stagiaires.

Chaque professeur.e des écoles stagiaire déposera le mémoire commun, au format.pdf sur la plate-forme Moodle.

Un seul et unique dépôt sera effectué. Il ne sera pas possible de revenir sur le dépôt effectué, celui-ci sera considéré comme définitif. Le mémoire devra être déposé au plus tard :

- **le 17 avril 2023 à 23h55 pour les Master**
- **le 2 mai 2023 à 23h55 pour les DU.**

Le fichier **pdf** doit respecter strictement le format suivant :

MEEF1D_PE2_202305XX MEMOIRE NUMETUDIANT NOM Prenom
NUMETUDIANT NOM Prenom.pdf

XX la date de soutenance.

Exemple :

Le mémoire du binôme **ABDOU Patrick** (numéro étudiant : **20250101**) et **PROTOPAPA Fatima** (numéro étudiant : **20250102**) doit être nommé :

MEEF1D_PE2_2023 MEMOIRE_20250101 ABDOU Patrick 20250102 PROTOPAPA Fatima.pdf

Déroulement de la soutenance

La soutenance dure 30 minutes :

- 15 minutes de présentation par le ou la professeur.e des écoles stagiaire ;
- 15 minutes d'échanges avec le jury de soutenance. Les questions porteront aussi bien sur l'écrit que sur l'exposé oral.

8. Archivage du mémoire

Tout mémoire dont la note est supérieure ou égale à 14 fera l'objet d'un archivage à la BU, en accord avec le jury de soutenance, selon les modalités de dépôt électronique des mémoires.

La BU met en place un système de circuit dématérialisé des mémoires MEEF et des écrits professionnels, sous format pdf. Le formulaire d'autorisation de diffusion sera déposé sur le site web du CUFR avec le document de cadrage. Il devra être téléchargé par les professeur.e.s des écoles. L'archivage peut également être effectué sous format papier, déposé à la BU.

(MEEF2_2_Memoire_BU_CUFR_Formulaire_autorisation_diffusion docx)

À partir de la note de 16 (inclusive), le mémoire sera diffusé sur internet, sur la base DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance ; <http://dumas.ccsd.cnrs.fr>), ou toute autre plateforme de diffusion universitaire, avec l'accord signé de ses auteur.e.s et des membres du jury (ou du président du jury). Le formulaire d'autorisation de diffusion sera déposé sur le site web du CUFR avec le document de cadrage.

(MEEF2_2_Memoire_DUMAS_UnivReunion_Formulaire_autorisation_diffusion.pdf)

9. Annexes

Annexe 1 : Première de couverture du mémoire

Annexe 2 : Engagement de non-plagiat.

Annexe 3 : Composition du mémoire en binômes (parties communes et parties individuelles)

Annexe 4 : Normes bibliographiques

Annexe 5 : Grilles d'évaluation du mémoire et de la soutenance

Annexe 6 : Éléments d'appréciation du mémoire par le jury

Annexe 1

MÉMOIRE FORMATION MEEF

DEUXIÈME ANNÉE FORMATION MEEF

Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

Mention Premier Degré – Parcours Professeur des écoles

TITRE

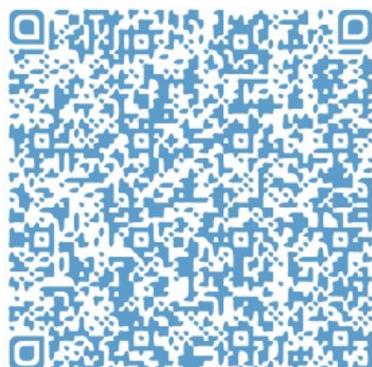
Présenté et soutenu par

NOM PRENOM, Num étudiant

et

NOM PRENOM, Num étudiant

Année universitaire 2022 – 2023



Directeur.rice de mémoire :

Prénom (1), nom (1), fonction (1)

Jury :

Prénom (1), nom (1), fonction (1)

Prénom (2), nom (2), fonction (2)

Annexe 2

Engagement de non plagiat

Article 1 : définition

Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, comptes rendus, mémoires, articles, thèses), réalisés par les professeur.e des écoles rattaché.e.s à l'Université, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. Le plagiat constitue une violation très grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui, c'est-à-dire à utiliser et reproduire le résultat de ce travail (texte ou partie de texte, image, graphique, photo, données...) sans préciser qu'il provient de quelqu'un d'autre.

Très concrètement : on plagie quand on ne cite pas l'auteur des sources que l'on utilise et quand on ne met pas une citation entre guillemets. Le plagiat, est un vol intellectuel. Il s'agit donc d'un délit, passible de sanctions.

Article 2 : circonstances aggravantes

Le plagiat est en soi un délit. Mais le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante.

La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

Article 3 : engagements

- Les étudiant.e.s s'engagent à travailler ensemble pour l'écriture de leur mémoire et à rendre chacun le mémoire réalisé en commun (dépôt individuel).
- Les professeur.e.s des écoles s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. La méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés.
- Les enseignant.e.s s'engagent à sensibiliser leurs professeur.e.s des écoles à la lutte contre le plagiat, à leur faire signer la présente charte, et à les inciter à participer aux formations sur le sujet qui seront organisées aux différents niveaux de leur cursus. Il s'agit non seulement de leur expliquer ce qu'est exactement le plagiat, mais de leur montrer que celui-ci et ses différentes formes détournées (traduction mot à mot non référencée, paraphrase sans aucun effort de reformulation, etc.) sont contraires aux exigences du travail universitaire demandé et évalué.

Article 4 : sanctions

- Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

- Signature de l'étudiant.e (nom – prénom) :

(précédée de la date et de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

- Signature de l'étudiant.e (nom – prénom) :

(précédée de la date et de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Partie commune	L'introduction Le résumé et les mots-clés (dans les deux langues)
Partie individuelle Une partie comparative commune pourra être ajoutée	L'énoncé des situations professionnelles vécues et des premiers questionnements (question de départ), en lien avec le cadre institutionnel (programmes, documents d'accompagnements, ...)
Partie commune	Le cadre théorique La problématique
Partie soit individuelle, soit commune (comparative, mise en relation, successive...) Le directeur de mémoire guidera les professeurs des écoles stagiaires selon les modalités qui sont les plus propices	Une méthodologie explicite de recueil et de traitement des données (documents, corpus, sources, réponses, etc.) L'analyse et l'interprétation de données recueillies Une synthèse de ces données en relation avec la problématique La discussion
Partie commune	La conclusion avec un point de vue critique et des perspectives en termes de recherche et de pratique professionnelle la bibliographie (présentée selon les normes en usage dans la ou les disciplines de référence) Le résumé et les mots-clés (dans les deux langues)
Partie soit commune, soit individuelle, soit comparative	Les annexes

Annexe 4

Normes bibliographiques

Ci-dessous un lien vers un guide pratique, réalisé par l'Université de Montréal qui synthétise quelques éléments de normes bibliographiques. On peut le retrouver avec le lien ci-après :

<http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=108>

Annexe 5

Grilles d'évaluation du mémoire et de la soutenance

Tableau 1 : le processus d'écriture, l'investissement personnel dans le parcours de recherche. Le travail de coopération et de collaboration		Le mémoire				
		Lisibilité		Contenu		
		Respect des conventions (pagination, structuration, conventions bibliographiques)	Organisation et guidage du lecteur	Positionnement du travail	Méthodologie	Contribution à la connaissance de l'objet étudié
A (très bien)	L'investissement dans la réalisation du mémoire est notoire (participation aux séminaires, travail avec le ou les directeurs de mémoire). L'attitude est ouverte, dynamique et créative. Les délais sont parfaitement respectés.	L'écrit respecte parfaitement les normes en vigueur. Le registre est particulièrement adapté et cohérent.	Le fil conducteur est immédiatement perceptible et peut être suivi de l'introduction à la conclusion du travail. Le plan choisi, finement réfléchi, rend le propos particulièrement intelligible.	La problématique retenue est énoncée de manière très claire et très pertinente. Elle s'appuie sur une argumentation solide. Le cadre théorique retenu est très bien explicité, très pertinent au regard de la problématique.	La méthodologie choisie est très pertinente au regard du cadre théorique retenu. Sa mise en œuvre est très rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente pour répondre à la problématique	Le travail réalisé présente un grand intérêt aux plans scientifique et/ou praxéologique
B	L'investissement dans la réalisation du mémoire est constant. L'attitude est ouverte et dynamique. Les délais sont respectés.	L'écrit respecte les normes en vigueur. Les ruptures sont rares.	Le fil conducteur est perceptible de l'introduction à la conclusion. Le plan est pertinent.	La problématique est énoncée clairement et est pertinemment justifiée. Le cadre théorique est explicité et pertinent.	La méthodologie retenue est pertinente. Sa mise en œuvre est globalement rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente.	Le travail réalisé est intéressant aux plans scientifique et/ou praxéologique
C	L'investissement dans la réalisation du mémoire est régulier. L'attitude est relativement ouverte. Les délais sont globalement respectés.	L'écrit respecte globalement les normes en vigueur, mais il y a quelques ruptures.	Le fil conducteur du travail est globalement perceptible, malgré quelques digressions	La problématique est énoncée. Le cadre théorique est posé. Le lien entre les deux est adéquat mais aurait gagné à être explicité	La méthodologie est décrite et sa mise en œuvre est correcte. L'analyse des données est cohérente avec la problématique	Le travail réalisé présente un intérêt qui aurait gagné à être plus mis en avant.
D	L'investissement dans la réalisation du mémoire est irrégulier ou rare. L'attitude est peu ouverte. Les délais ne sont pas respectés.	L'écrit est peu respectueux des normes en vigueur.	Le fil conducteur est peu repérable, les différents points du travail manquent de cohésion. Le plan n'est pas approprié au propos.	La problématique est énoncée ; sa justification semble légère. Le cadre théorique est présenté trop succinctement et semble peu adéquat au regard de la problématique.	La méthodologie retenue, sa mise en œuvre et l'analyse des données sont décrites trop succinctement	L'intérêt du travail est insuffisamment mis en avant.
I (très insuffisant)	L'investissement ne répond pas aux attendus	Le respect des conventions ne répond pas aux attendus.	L'organisation ne répond pas aux attendus.	Le positionnement du travail est insuffisant.	La méthodologie ne répond pas aux attendus	Le travail ne présente pas un intérêt scientifique et/ou praxéologique suffisant

Tableau 2 : le déroulement de la soutenance	Exposé		Discussion	
	Fond	Forme	Fond	Forme
	Retour réflexif Rappel des éléments essentiels du mémoire	Maîtrise de la communication	Effort de compréhension des questions Maîtrise des concepts et notions clés présentées dans le mémoire qui donneraient lieu à un questionnement Capacité à créer des liens avec la pratique Posture réflexive	Posture ouverte aux remarques et suggestions Maîtrise de la communication
A (très bien)	La présentation expose les points essentiels du mémoire (cadre conceptuel, méthodologie) en ayant le souci de ne pas faire que répéter le mémoire Les éléments périphériques proposés sont finement réfléchis et permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e)	La communication est parfaitement maîtrisée Le temps de présentation est strictement respecté	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont riches et pertinents La maîtrise des concepts est parfaite et très précise Les liens avec les éléments de pratiques sont finement établis	La communication est parfaitement maîtrisée La posture est particulièrement ouverte aux remarques et suggestions
B	La présentation reprend quelques points importants du mémoire Les éléments périphériques proposés permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e)	L'exposé est clair, la communication est maîtrisée Le temps de présentation est globalement respecté	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont la plupart du temps pertinents La maîtrise des concepts est correcte et assez précise Les liens avec les éléments de pratiques sont établis de façon cohérente	La communication est maîtrisée La posture est ouverte aux remarques et suggestions
C	La présentation reprend le plan du mémoire sans en dégager les points essentiels	L'exposé est parfois confus, la communication n'est pas toujours satisfaisante	L'étudiant(e) ne manifeste pas systématiquement des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont parfois imprécis	La maîtrise de la communication montre quelques faiblesses
	Les éléments périphériques proposés sont vagues, imprécis	Le temps de présentation diffère de la demande	La maîtrise des concepts est correcte, mais quelques imprécisions demeurent parfois Quelques liens avec les éléments de pratiques sont établis	La posture est la plupart du temps ouverte aux remarques et suggestions
D	La présentation ne permet pas de dégager des points importants L'étudiant(e) ne rapporte pas ou peu d'éléments périphériques	L'exposé est confus, la maîtrise de la communication est approximative Le temps de présentation n'est pas respecté (l'exposé est trop court ou trop long)	L'étudiant(e) ne manifeste pas de réels efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont vagues Les concepts restent flous et beaucoup d'imprécisions sont relevées Peu de liens sont établis avec des éléments de pratique	La maîtrise de la communication est faible La posture n'est pas suffisamment ouverte aux remarques et suggestions
I	La qualité de l'exposé est insuffisante	La maîtrise de la communication est insuffisante	La qualité des échanges avec le jury est insuffisante	La maîtrise de la communication est insuffisante

Tableau 2 : Critères d'appréciation des différents aspects évalués pour noter la soutenance (les appréciations de niveau A, B et C satisfont aux attendus ; les appréciations D et I non)

Éléments d'appréciation du mémoire par le jury

De manière générale, les éléments d'appréciation du mémoire sont les suivants :

- Note inférieure à 7 : le mémoire révèle un manque de travail et de maîtrise des attentes universitaires **et** professionnelles
- Entre 7 et 10 : le mémoire ne fait pas la démonstration d'une maîtrise des attentes universitaires **ou** professionnelles.
- Entre 10 et 12 : le mémoire répond aux attentes universitaires et professionnelles sans pour autant en démontrer une pleine maîtrise.
- Entre 12 et 14 : le mémoire montre une maîtrise des attendus universitaires et professionnelles.
- Plus de 14 : le mémoire montre une maîtrise des attendus universitaires et professionnelles et apporte des éléments nouveaux de connaissances, des apports originaux, des préconisations percutantes...

Ce mémoire peut être donné en exemple aux futur.e.s professeur.e.s des écoles.

Dans ce cas, il sera archivé à la BU et il pourra faire l'objet d'une proposition pour insertion dans la base de données DUMAS.